

Montréal, le 23 octobre 2018

**VIA LE SDÉ**

**M<sup>e</sup> Véronique Dubois**  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Nicolas Dubé**  
Ligne directe : 514-392-9432  
Télé. : 514-878-1450  
[nicolas.dube@gowlingwlg.com](mailto:nicolas.dube@gowlingwlg.com)

Adjointe  
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

**Objet : Régie - HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019**  
**Dossier de la Régie : R-4058-2018**  
**Notre dossier : L113490049**

---

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et concerne le dépôt de la preuve des intervenants relative aux « sujets tarifaires » autres que le taux de pertes de transport, pour lequel la preuve des intervenants doit être déposée le 20 décembre prochain.

Considérant l'intervention d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (« **EBM** ») dans le présent dossier et la réponse du Transporteur à la question 2.1 de la demande de renseignements numéro 1 d'EBM à l'effet que les modifications proposées au texte des Tarifs et conditions de service du Transporteur ne sont que des modifications de forme et de concordance et qu'elles n'affectent ni ne modifient quant au fond la méthodologie pour évaluer la capacité de transfert disponible sur les interconnexions avec les réseaux voisins, EBM désire informer la Régie qu'elle ne dépose pas de preuve à ce stade-ci du dossier.

EBM comprend toutefois du nouveau calendrier de traitement du dossier qu'elle sera en mesure de questionner le Transporteur relativement à son complément de preuve quant au taux de pertes de transport moyen pour l'année 2019 et déposer, le cas échéant, une preuve sur ce sujet le 20 décembre prochain.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Nicolas Dubé  
ND/